Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU



FDS SECU 1612 - 440070_1 SHAMPOOING DOUX LBMA SANS ALLERGENE

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: FDS SECU 1612 - 440070_1

SHAMPOOING DOUX LBMA SANS ALLERGENE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Cosmétiques

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Laboratoires GILBERT avenue du Général de Gaulle 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR - FRANCE Tél.: 02.31.47.15.15 - Fax: 02.31.47.14.86 fds@labogilbert.fr www.groupebatteur.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: + 33.1.45.42.59.59 (n° ORFILA - FRANCE)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Danger



Mentions de danger:

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102: Tenir hors de portée des enfants

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P501: Éliminer le contenu et / ou son récipient à travers le système de collecte sélective activé dans votre commune

Substances qui contribuent à la classification

Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium; D-glucopiranose, oligomères, décyl octyl glycosides

2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Non concerné

3.2 Mélanges:

Description chimique: Mélange de substances

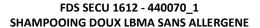
Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (point 3), le produit contient::



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU





RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

	Identification		Nom chimique /classification		Concentration
CAS:	68891-38-3	Alcools, C12-C14, éthoxylé	Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium ⁽¹⁾ Auto classifiée		
EC: Index: REACH:	500-234-8 Non concerné 01-2119488639-16-XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315 - Danger	(2)	2,5 - <10 %
CAS:	68515-73-1	D-glucopiranose, oligomè	res, décyl octyl glycosides ⁽¹⁾	Auto classifiée	
EC: Index: REACH:	500-220-1 Non concerné 01-2119488530-36-XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Dam. 1: H318 - Danger	<u> </u>	2,5 - <10 %
CAS:	98510-75-9	(carboxymethyl)dimethyl	[3-[(1-oxoundecenyl)amino]propyl]ammonium hydroxide ⁽¹⁾	Auto classifiée	
EC: Index: REACH:	308-783-3 Non concerné 01-2120120591-68-XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention	1>	1 - <2,5 %
CAS:	101-84-8	oxyde de diphényle ⁽²⁾		Auto classifiée	
EC: Index: REACH:	202-981-2 Non concerné 01-2119472545-33-XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention	1>	<1%

⁽¹⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2015/830

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir las rubriques 11, 12 et 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Il s'agit d'un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, retirer la personne affectée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s'aggravent ou persistent.

Par contact cutané:

En cas de manifestations cutanées (démangeaison, rougeur, éruptions cutanées, ampoules,...), consultez un médecin muni de la Fiche de Données de Sécurité

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction: 5.1

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie. IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

5.3 Conseils aux pompiers:

⁽²⁾ Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

FDS SECU 1612 - 440070_1 SHAMPOOING DOUX LBMA SANS ALLERGENE



RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir sous-rubrique 6.3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 30 °C

Durée maximale: 36 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU



FDS SECU 1612 - 440070_1 SHAMPOOING DOUX LBMA SANS ALLERGENE

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail (INRS 2018):

Identification	Limites d	Limites d'exposition professionnelle		
hydroxyde de sodium	VME		2 mg/m ³	
CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5	VLCT			
propan-2-ol	VME			
CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	VLCT	400 ppm	980 mg/m³	
oxyde de diphényle	VME	1 ppm	7 mg/m³	
CAS: 101-84-8	VLCT	2 ppm	14 mg/m ³	

DNEL (Travailleurs):

		Courte e	xposition	Longue	exposition
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 68891-38-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2750 mg/kg	Pas pertinent
EC: 500-234-8	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	175 mg/m³	Pas pertinent
D-glucopiranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 68515-73-1	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	595000 mg/kg	Pas pertinent
EC: 500-220-1	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	420 mg/m ³	Pas pertinent
(carboxymethyl)dimethyl[3-[(1- oxoundecenyl)amino]propyl]ammonium hydroxide	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 98510-75-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 308-783-3	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	5,23 mg/m ³	Pas pertinent
oxyde de diphényle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 101-84-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	25 mg/kg	Pas pertinent
EC: 202-981-2	Inhalation	Pas pertinent	14 mg/m³	59 mg/m ³	7 mg/m³

DNEL (Population):

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	15 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 68891-38-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1650 mg/kg	Pas pertinent
EC: 500-234-8	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	52 mg/m ³	Pas pertinent
D-glucopiranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	35,7 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 68515-73-1	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	357000 mg/kg	Pas pertinent
EC: 500-220-1	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	124 mg/m³	Pas pertinent
(carboxymethyl)dimethyl[3-[(1- oxoundecenyl)amino]propyl]ammonium hydroxide	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,75 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 98510-75-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,75 mg/kg	Pas pertinent
EC: 308-783-3	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,3 mg/m³	Pas pertinent

PNEC:

Identification				
Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	STP	10000 mg/L	Eau douce	0,24 mg/L
CAS: 68891-38-3	Sol	7,5 mg/kg	Eau de mer	0,024 mg/L
EC: 500-234-8	Intermittent	0,071 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,917 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,092 mg/kg
D-glucopiranose, oligomères, décyl octyl glycosides	STP	560 mg/L	Eau douce	0,176 mg/L
CAS: 68515-73-1	Sol	0,654 mg/kg	Eau de mer	0,018 mg/L
EC: 500-220-1	Intermittent	0,27 mg/L	Sédiments (Eau douce)	1,516 mg/kg
	Oral	0,11111 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,152 mg/kg
(carboxymethyl)dimethyl[3-[(1- oxoundecenyl)amino]propyl]ammonium hydroxide	STP	4,5 mg/L	Eau douce	0,0147 mg/L
CAS: 98510-75-9	Sol	0,003 mg/kg	Eau de mer	0,00147 mg/L
EC: 308-783-3	Intermittent	0,147 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,058 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,006 mg/kg



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU



FDS SECU 1612 - 440070 1 SHAMPOOING DOUX LBMA SANS ALLERGENE

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification				
oxyde de diphényle	STP	10 mg/L	Eau douce	0 mg/L
CAS: 101-84-8	Sol	0,018 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
EC: 202-981-2	Intermittent	0,005 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,093 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,009 mg/kg

Contrôles de l'exposition: 8.2

A.- Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pas pertinent

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	CATI	EN 166:2001 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail	CATI		Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes	CATII	EN ISO 20347:2012	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles sur l'exposition de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE): 0,02 % poids

Concentration de C.O.V. à 20 ºC: $0,25 \text{ kg/m}^3 (0,25 \text{ g/L})$

Nombre moyen de carbone: 9,32

Poids moléculaire moyen: 147,56 g/mol

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

FDS SECU 1612 - 440070_1 SHAMPOOING DOUX LBMA SANS ALLERGENE



RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 ºC:

Aspect:

Gel

Couleur:

Jaune

Odeur: Non disponible
Seuil olfactif: Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique: 100 °C

Pression de vapeur à 20 °C: 2348 Pa

Pression de vapeur à 50 °C: 12372,67 Pa (12,37 kPa)

Taux d'évaporation à 20 ºC: Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 ºC: 1052,2 kg/m³
Densité relative à 20 ºC: 1,052

Viscosité dynamique à 20 °C:

Pas pertinent *

Viscosité cinématique à 20 °C:

Pas pertinent *

Viscosité cinématique à 40 °C:

Pas pertinent *

Concentration:

Pas pertinent *

Fas pertinent *

Pas pertinent *

Densité de vapeur à 20 ºC:

Pas pertinent *

Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:

Pas pertinent *

Solubilité dans l'eau à 20 °C:

Pas pertinent *

Propriété de solubilité:

Pas pertinent *

Température de décomposition:

Point de fusion/point de congélation:

Propriétés explosives:

Pas pertinent *

Inflammabilité:

Propriétés comburantes:

Point d'éclair: Non inflammable (>60 °C)

Inflammabilité (solide, gaz): Pas pertinent *

Température d'auto-ignition: 330 °C

Limite d'inflammabilité inférieure:

Pas pertinent *

Limite d'inflammabilité supérieure:

Pas pertinent *

Explosivité:

Limite inférieure d'explosivité:

Pas pertinent *

Limite supérieure d'explosivité:

Pas pertinent *

9.2 Autres informations:

Tension superficielle à 20 °C:

Indice de réfraction:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

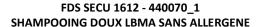
10.1 Réactivité:

Date d'établissement: 19/02/2020 Révision: 11/08/2021 Version: 2 (substitue 1) Page 6/11

Pas pertinent *

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU





RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases
				fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

- A- Ingestion (effets aigus):
 - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- B- Inhalation (effets aigus):
 - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
 - Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves après contact
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):
 - Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3. IARC: propan-2-ol (3); C.I.Food Yellow 3 (3)
 - Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- E- Effets de sensibilisation:
 - Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

FDS SECU 1612 - 440070_1 SHAMPOOING DOUX LBMA SANS ALLERGENE



RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

- G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:
 - Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	DL50 orale	4100 mg/kg	Rat
CAS: 68891-38-3	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 500-234-8	CL50 inhalation	Pas pertinent	
oxyde de diphényle	DL50 orale	5500 mg/kg	Rat
CAS: 101-84-8	DL50 cutanée	7940 mg/kg	Lapin
EC: 202-981-2	CL50 inhalation	Pas pertinent	

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Identification	Toxicité sévère		Espèce	Genre	
Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	CL50	7,1 mg/L (96 h)	Danio rerio	Poisson	
CAS: 68891-38-3	CE50	7,4 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé	
EC: 500-234-8	CE50	27 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue	
D-glucopiranose, oligomères, décyl octyl glycosides	CL50	126 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio	Poisson	
CAS: 68515-73-1	CE50	151 mg/L (48 h)	Acartia tonsa	Crustacé	
EC: 500-220-1	CE50	27 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue	

12.2 Persistance et dégradabilité:

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	DBO5	Pas pertinent	Concentration	10,5 mg/L
CAS: 68891-38-3	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 500-234-8	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	100 %
D-glucopiranose, oligomères, décyl octyl glycosides	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
CAS: 68515-73-1	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 500-220-1	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	100 %
oxyde de diphényle	DBO5	Pas pertinent	Concentration	5,6 mg/L
CAS: 101-84-8	DCO	Pas pertinent	Période	20 jours
EC: 202-981-2	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	76 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
oxyde de diphényle	FBC	196
CAS: 101-84-8	Log POW	4,21
EC: 202-981-2	Potentiel	Élevé

12.4 Mobilité dans le sol:



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

FDC CFCU 4C42 440070 4



FDS SECU 1612 - 440070_1 SHAMPOOING DOUX LBMA SANS ALLERGENE

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
D-glucopiranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Кос	50	Henry	1,2E-8 Pa·m³/mol
CAS: 68515-73-1	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Non
EC: 500-220-1	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Non
oxyde de diphényle	Кос	1960	Henry	Pas pertinent
CAS: 101-84-8	Conclusion	Bas	Sol sec	Pas pertinent
EC: 202-981-2	Tension superficielle	1,753E-2 N/m (258,4 ºC)	Sol humide	Pas pertinent

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
	Il n'est pas possible d'attribuer un code spécifique, étant donné que cela dépend de l'usage prévu par le destinataire	Non dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

Pas pertinent

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n°1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA)

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

Seveso III:

Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc...):

GILBERT Santé & Bien-être

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU



FDS SECU 1612 - 440070_1 SHAMPOOING DOUX LBMA SANS ALLERGENE

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Ne peuvent être utilisés:

- —dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
- -dans des farces et attrapes,
- —dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique. Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions. Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail Décret no 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets. Ordonnance no 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets. Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet. Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet. Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail. LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19 NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement

- Règlement (CE) n o 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) № 1907/2006 (Règlement (UE) № 2015/830)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H318: Provoque de graves lésions des yeux

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée

Procédé de classement:

Eye Dam. 1: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

http://echa.europa.eu http://eur-lex.europa.eu

Abréviations et acronymes:



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

FDS SECU 1612 - 440070_1 SHAMPOOING DOUX LBMA SANS ALLERGENE



RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

- -ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- -IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
- -IATA: Association internationale du transport aérien
- -ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
- -DCO: Demande chimique en oxygène
- -DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
- -FBC: Facteur de bioconcentration
- -DL50: Dose létale 50
- -CL50: Concentration létale 50
- -CE50: Concentration effective 50
- -Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau



L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

Date d'établissement: 19/02/2020 Révision: 11/08/2021 Version: 2 (substitue 1) Page 11/11